dû souvent transporter à dos leurs ballots de fourrures à travers la forêt. Puis, nous raconte M. de Varigny, il dit à son hôte :

— Il vous faut de l'argent... Combien ?

— Deux cent cinquante mille dollars.

— A la fois ?... Tout de suite ?...

— Absolument.

— C'est bien. Vous les aurez demain.

John-Jacob Astor tint parole. Et d'ailleurs, au bout de peu d'années, Gerrit Smith remboursa cet emprunt, très considérable pour l'époque. Il devint à son tour très riche; mais, comme son père, il prit ses millions en dégoût.

— Je suis devenu un agrarien, dit-il. J'estime que tout homme a droit à la possession d'une ferme, et que nul ne doit en avoir davantage.

Ce n'était pas, chez lui, théories en l'air. Il distribua une partie de sa fortune en dons, et quant à ses terres, après la guerre de sécession, il fit don de *trois mille fermes* à autant de victimes de la guerre civile.

Tel est l'usage humanitaire que le fils de Peter Smith a fait de ses millions. Le fils de John-Jacob Astor n'était pas imbu des mêmes principes. Il avait durant sa vie, doublé — d'aucune disent triplé — la fortune paternelle. Quand il est mort, il y a peu de temps, son testament a révélé que sa préoccupation avait été de continuer au profit de son fils le majorat constitué à son profit par son père et depuis considérablement accru. Ainsi William Astor n'a laissé à sa veuve que 6 millions de francs, et une somme à peu près égale à chacune de ses filles. L'une d'elles, disait catégoriquement à un reporter du *New-York Herald* :

« Le public s'étonne qu'il nous revienne si peu à nous, les femmes de la famille, mais mon père avait son orgueil et son but: qui était de continuer sa dynastie. Par là j'entends qu'il voulait que cette fortune passât de père en fils et qu'un jour l'héritier de son nom fût l'homme le plus riche de la République. » D'ailleurs, Mrs Drayton ne songe aucunement à contester la validité du testament paternel.

Avec William Astor, d'une part, qui ne songe qu'à laisser intacte la puissance capitaliste de son héritier mâle, et, d'autre part, Gerrit Smith, qui distribue ses terres, nous avons deux systèmes tout à fait opposés. Le piquant, c'est que ces deux fortunes, canalisées de si différente façon, ont une origine commune. Un autre archimillionnaire américain, M. Cornélius Vanderbilt, s'est beaucoup moins préoccupé de ce que deviendrait son argent. Il l'a laissé se répartir entre ses fils. Il écrivait peu de temps avant sa mort à un de ses amis :

« Ma fortune m'écrase, je n'en recceuille aucun plaisir, je n'en retire aucun bien. En quoi suis-je plus heureux que mon voisin dans une position modeste ? Il goûte mieux que moi les vraies jouissances de la vie, sa santé est meilleure, sa responsabilité moins lourde ; il vivra plus longtemps, et lui, du moins, peut se fier à ceux qui l'entourent. Aussi, j'entends, lorsque la mort me débarrassera des responsabilités que je porte, que mes fils se partagent, avec cette fortune, les soucis qu'elle impose. »

Belles paroles, belles consolations pour ceux qui n'ont rien! Le moindre grain de mil — ou la plus petite ferme de Gerrit Smith — ferait sans doute beaucoup mieux leur affaire. Mais la tradition de ces libéralités n'est pas encore établie, tandis que les millionnaires, surtout quand ils arrivent au déclin de leur vie, louent volontiers la pauvreté. Dix-huit cents ans avant M. Cornelius Vanderbilt, un certain Sénèque, qui était fort à son aise grâce à l'empereur Néron, et qui avait du style (cela ne gâte rien), trouvait d'éloquentes épithètes pour célébrer Diogène — lequel, dit l'histoire, couchait dans un tonneau, tout nu, et se nourrissait, à tous ses repas, de trognons de choux...

EAU DE TOILETTE DU CONGO

Avant de vous laver, versez dans la cuvette
Un centilitre de cette eau de toilette,
Et vous aurez un baume exquis, rafraîchissant,
D'une odeur agréable et d'un effet puissant.
Victor Vaissier, créateur du savon du Congo.
Vente : 43, rue de la Gare, chez M. Duyver, à Roubaix. 63124d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les eaux potables. — La commission mixte des eaux s'est réunie, samedi après-midi, à la Mairie; elle a examiné, pendant trois heures, la question des eaux potables. L'achèvement des travaux demandera encore plus d'un an.

La commission s'est également occupée de la question des eaux de la Lys.

La fête du 14 juillet. — La quatrième commission se réunira lundi, 27 juin, à six heures du soir. Ordre du jour : Lecture du programme de la fête du 14 juillet.

Les tramways. — *Une réunion de la Commission* intercommunale des tramways aura lieu mardi, 28 juin, à 4 heures, à la maire de Roubaix.

Une importante adjudication en cinq lots, comportant une somme totale de près de 120,000 francs, a eu lieu samedi à la Mairie, pour les travaux d'installation d'une conduite rue de Barbieux, et de construction de deux réservoirs au Huchon. Voici les résultats :

1er lot. — Soubassement en maçonnerie, pour les deux réservoirs, 37,500: M. Jules Rasson fils, a seul soumissionné; il a offert un rabais de 5 0[0.

2e lot. — Cuves métalliques, 50,000 fr., M. Eug. Kuinmunch, d'Arras, a offert d'effectuer le travail moyennant une augmentation de 37 0[0; la société d'Hautmont a demandé une augmentation de 5 0[0; M. Louis Fontaine, de Roubaix, a offert 1 0[0 de rabais, et a été déclaré adjudicataire.

3e lot. — Fourniture de tuyaux et pièces spéciales en fonte ; 27 900 fr.: M. Antoine Durenne, de Paris, a offert 0,50 cent 0[0 de rabais; La société des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson, a offert un rabais de 2,10 o[o, et a été déclaré adjudicataire.

4e lot. — Plomb en saumons; 1,040 fr.: M. Georges Decroix, de Lille, a offert un rabais de 11 fr. 25 0[0, et a été déclaré adjudicataire: M. J. Suisse, de Tourcoing, a offert un rabais de 5,50 0[0.

5e lot. — Robinets vannes : 1346 fr. : M. A. Chappée du Mans, a offert un rabais de 8 0[0 ; M. Matson, de Paris, 13 0[0 ; et a été déclaré adjudicataire.

Les nouvelles sociétés. — Par arrêtés préfectoraux, sont autorisées les nouvelles société suivantes:

Société de jeu de cartes dite les « Piqueteux », rue du Tilleul, 70.

Société de jeu de piquet, rue St-Antoine, 77.

Société de jeu de fléchettes, dite « les Redoutables » rue du Coq-Français, 25.

Une réunion de cochers. — Vendredi soir, une réunion de cochers a eu lieu chez M. Duiardin, Grande-Place. Ils étaient environ quarante.

Le but de cette réunion était l'examen de la décision prise par le Maire de Roubaix autorisant, sur la Grande-Place, un nombre supérieur à quatorze voitures, admises précédemment.

A la suite de démarches faites près de M. Carrette, celui-ci a décidé que d'autres voitures, sans toutefois fixer le nombre, pouvaient stationner sur l'autre côté du rond-point.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — La Société artistique de Roubaix-Tourcoing organise sa neuvième exposition des beaux-arts, qui se fera cette année à Roubaix, dans le hall de la société, rue de l'Alouette, et qui s'ouvrira le 18 septembre prochain.

La messe jubilaire à Saint-Martin. — La cérémonie semi-jubilaire de M. le doyen de Saint-Martin aura lieu mardi prochain 28 juin, comme nous l'avons annoncé. La messe solennelle sera chantée à 10 h. 1[2 par M. le Doyen. M. le chanoine Carlier, vicaire capitulaire, prononcera l'allocution de circonstance. Après le prélude (avec fanfare, grand orgue et chœurs) de Charles Gounod, messe solennelle du sacre de Chérubini. A l'Offertoire, mélodie par M. A. Wassenove, exécutée par l'orchestre. Après la messe, cantate (musique de M. G. Meyer).

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Dimanche prochain, solennité de la fête de Saint-Jean-Baptiste. A 10 heures, messe en musique. Le soir, aux vêpres de 3 heures, procession du Très-Saint-Sacrement et exposition d'une relique insigne détachée de la tête même de Saint-Jean-Baptiste. »

La « Roubaisienne » à Dunkerque. — La société municipale de gymnastique la *Roubaisienne* doit prendre part aujourd'hui dimanche à la fête de gymnastique qui a lieu à Dunkerque.

Une fraction de la société est partie samedi soir ; l'autre fraction quittera Roubaix dimanche matin à 6 heures. La *Roubaisienne* participera à un concours de course.

Le concours de marche. — Une réunion a été tenue, samedi soir, chez M. Delobel, estaminet de l'*Anguille d'or*, rue de l'Ommelet, pour les décisions à prendre relativement au concours de marche qui doit avoir lieu lundi matin. Voici ce qui a été convenu : Le départ aura lieu à cinq heures précises chez M. Delobel, rue de l'Ommelet.

L'itinéraire à suivre sera le suivant : Rues de l'Ommelet, Pierre-de-Roubaix (par le Cheval-Blanc), route de Lannoy, place de Lannoy, Toufflers, La Festingue, Templeuve, Blondain, Froyennes et Tournai. Il y aura 6 délégués échelonnés le long de la route, dont les postes ne seront pas connus par les coureurs.

La marche se fera à volonté. Il est expressément défendu de courir.

Des cachets de constatation des heures seront remis, dans chaque poste de contrôle, aux marcheurs.

Le point d'arrivée sera à Tournai, à l' « Enfié. »

La mise pour chaque marcheur sera de cinq francs.

Les prix seront établis avant le départ et seront proportionnels au nombre de partants.

Une femme en léthargie. — L'incident que nous avons relaté hier, sous ce titre, a eu lieu à l'estaminet Liévin Sabre, à l'extrémité du boulevard Gambetta.

C'est là qu'habitaient, depuis le lundi de la Pentecôte, jour de leur mariage, un tisserand de 23 ans, Brunon Vanmeerhaeghe, et Elodie Samyn, tisserande de 19 ans à peine.

Il y a deux ans déjà que cette dernière est sujette à des accès de léthargie ; mais ils avaient été jusqu'à présent d'assez courte durée, et n'avaient jamais pris un caractère inquiétant.

Mardi soir la jeune femme tomba subitement en sommeil; elle resta endormie toute la journée du lendemain et toute la nuit suivante. Comme elle n'était pas encore réveillée jeudi matin, on eut recours aux soins d'un médecin, M. Dujardin, qui la fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Peu de temps après son entrée dans l'établissement la malade revenait à elle et se réveillait comme d'un long rêve.

Son état est aussi satisfaisant que possible, et elle retournera chez elle après quelques jours d'observation.

Les accidents du travail. — Un accident est survenu, samedi matin, vers neuf heures, au tissage de M. Heyndrickx, rue de la Vigne.

En voulant nettoyer la poulie de son métier à la marche, un ouvrier, Henri Willems, jeune homme de 18 ans, a eu la main droite entraînée par la courroie, et le bras tordu dans la rotation.

Le directeur de l'établissement, après avoir procuré, au blessé, les soins de M. le docteur Druesne, l'a fait reconduire à son domicile, au Blanc-Seau.

Cet accident n'aura pas de suites sérieuses, et quelques jours de repos suffiront à l'ouvrier pour lui permettre de reprendre l'usage de son bras.

Une importante arrestation. — Depuis quelque temps, la police de sûreté recherchait un nommé Edouard Debadt, âgé de 23 ans, sujet mal noté et auteur de nombreux vols commis à Roubaix. Samedi matin, l'inspecteur de la sûreté, passant rue Franklin, aperçut l'individu qu'il recherchait. Tout naturellement il l'appréhenda et le conduisit au dépôt où il a été écroué.

Arrestation pour rebellion contre des agents. — Samedi après-midi, un homme ivre, Deleu, dit « Bijou, » a été arrêté, rue Ste-Elisabeth, pour rébellion contre des agents, qui l'engeaient à retourner chez lui.

Un billet de logement. — Samedi, à huit heures du matin, un individu d'une quarantaine d'années, venait déclarer au poste central, qu'il était sans asile, et demandait d'être incarcéré comme coupable d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il fut conduit devant M. le commissaire du 2e arrondissement, qui le reconnut bientôt pour être un nommé Jean Rompu, chaudronnier en fer, d'origine belge, condamné à trois mois d'emprisonnement pour fraude. Cet individu sera dirigé sur Lille.

Une chute rue de Lille. — Un accident s'est produit samedi, à 2 heures, rue de Lille, près de la *Croix Blanche*. Un homme d'une cinquantaine d'années, Théophile Vanhoslal, plombier, était occupé à réparer la toiture d'une maison, lorsqu'il s'aperçut qu'un de ses outils était resté au rez-de-chaussée; il descendit à l'échelle pour venir le reprendre, lorsque par suite d'un faux mouvement il perdit pied et tomba sur le sol d'une hauteur de 3 mètres environ: relevé aussitôt par plusieurs personnes il fut conduit dans une maison voisine où il reçut des soins. Un docteur qui se trouvait dans les environs fut appelé, et après avoir examiné le blessé, il déclara qu'il avait une fracture du péroné: son état nécessitera un repos de quelques jours.

M. Vanhoslal a été reconduit chez lui en voiture, chemin de la Makelterie.

Vol de pelles. — Nous avons parlé hier d'un individu — arrêté — qui offrait des pelles à vil prix dans le quartier de Sainte-Elisabeth. Il s'agit d'un nommé Désiré P... âgé de 31 ans, sans domicile fixe, qui avoua avoir commis le vol au préjudice de M. Edouard Mulliez. On a constaté, en effet, chez le marchand, la disparition de pelles pour une valeur de 15 fr. Cet individu a déjà subi plusieurs condamnations, dont une à six ans de correction pour incendie volontaire et vol.

Il y a tout lieu de croire qu'il appartient à la bande qui s'introduit dans les immeubles par les soupiraux de caves. Des perquisitions opérées dans plusieurs logements où il trouvait abri ont amené la découverte d'un tas d'engins servant ordinairement aux voleurs.

L'inculpé, qui est aussi prévenu de bris de clôture, a été amené au dépôt central.

Une chute dans le canal. — Dans la soirée de vendredi, un jeune homme s'est présenté au poste du pont Morel, en disant qu'il venait de retirer du canal un enfant du dizaine d'années, habitant rue Lacroix, qui s'en était retourné seul à son domicile. Le garçon en question n'a pu être retrouvé.

Les épaves de la rue. — Un porte-monnaie, trouvé sur la voie publique, par M. Joseph Boulanger, a été déposé au commissariat central.

Croix. — *Un accident.* — Samedi matin un domestique de ferme conduisait une voiture chargée de fumier. Soudain l'une des roues se brisa, la secousse fut tellement forte que le conducteur fut jeté bas et se fit, dans sa chute, de nombreuses blessures aux jambes et aux mains principalement, la jambe droite a été violemment contusionnée. Après avoir été soigné dans une maison voisine il a été reconduit chez son patron à Mons-en-Baroeul.

Wasquehal. — Le dimanche 10 juillet prochain aura lieu la ducasse du Triez, dite ducasse du Vert feuillage.

Un bal aura lieu comme d'habitude dans les jardins de M. Marescaux-Mouton.

Lys-lez-Lannoy. — *Rixe entre ouvriers.* — Samedi, vers deux heures de l'après-midi, des ouvriers maçons étaient occupés à la construction d'une maison, près du tissage de M. Derache. Tout à coup, un nommé Ansart, ouvrier tisserand chez M. Derache, se mit à insulter les maçons. Ceux-ci répondirent et lancèrent contre Ansart des débris calcaires. Lui-ci entra dans une violente colère, et, saisissant une pierre, il la jeta : le projectile alla atteindre le nommé Parisien, en plein visage. L'ouvrier fut renversé, le sang s'échappa en abondance de la blessure.

Ses camarades se portèrent immédiatement à son secours, et, après les premiers soins, ils le conduisirent chez M. Parmentier, qui prévint alors le garde-champêtre *Delahousse qui, après enquête, arrêta* Ansart et le conduisit à la prison municipale en attendant son transfert à Lille. La blessure qu'a reçue Parisien est assez grave, et nécessitera un repos de trois semaines au moins.

Hem. — La société l'*Harmonie de la Citadelle*, ainsi que nous l'avons annoncé, devait prendre part aujourd'hui au grand concours de Hem (Nord). Par suite du décès de M. Victor Declercq, son président, cette société ne prendra pas part au concours. Les funérailles de M. Declercq auront lieu lundi à 11 h. 1[2, en l'église de Hem. M. Declercq était aussi membre du bureau de bienfaisance.

Flers. (Breucq). — *Le Carrousel.* — C'est dimanche 3 juillet prochain qu'aura lieu le grand carousel au profit des pauvres. Il y aura 500 francs de prix, répartis comme suit : 1er prix, 100 fr.: 2e, 90 fr.: 3e, 70 fr., 4e, 50 fr.: 5e, 50 fr.: 6e, 40 fr.: 7e, 25 fr., 8e, 25 fr.: 9e, 20 fr.: 10e, 20 fr.: 11e, 20 fr.: 12e, 20 fr.: 13e, 20 fr.: surprises 20 fr. Le cortège et l'inscription se feront chez M. Thérin route du Breuq à l'Hempompont, et le carrousel dans le verger de M. Emile Dupire au Pont du Breuq.

Communications diverses

Enterrements du dimanche 26 juin. — M. Charles Delmentourt, 4 h. Saint-Sépulcre.

Ecole de natation. — 25 juin. — Température de l'eau : 18 heures du matin, 19 degrés; 5 heures du soir, 20 de grés

Avis. — *Le sieur Emile Dérickère a l'honneur d'informer ses concitoyens, les cabaretiers de l'Epeule, du fort Sion, de la rue de Lille et du Trichon, qu'une dernière réunion à l'effet d'élaborer un programme pour les fêtes du 14 juillet, aura lieu chez lui, rue de l'Epeule, 35, (au Petit Manuel, près l'Abreuvoir), le mardi 28 courant à 8 heures 1[2 du soir.*

Le Petit Conseil. — Il résulte d'expériences cliniques et physiologiques très précises, que c'est grâce à son action sur l'appareil lymphatique que le Rob Lechaux provoque si bien la désassimilation dans les tissus séreux et glanduloires, régénère et enrichit les globules sanguins. Dr DELATOUR. 31167d

Pilules Suisses !
Le médicament le plus populaire de France. 31165d

LETTRES MORTUAIRES ET DEUILS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le trafic-frontière des betteraves. — Nous avons reçu, avec prière d'insérer, la lettre suivante de M. Dron, député de Tourcoing :

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous communiquer la copie d'une lettre que m'écrit M. le ministre de l'agriculture, en réponse aux démarches que j'ai faites à l'appui des pétitions signées par bon nombre de cultivateurs habitant le canton de Tourcoing-Nord.

« Paris, le 23 juin 1892.

» Monsieur le Député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les » diverses pétitions qui m'ont été adressées par les culti» vateurs de betteraves de la région du Nord, au sujet du » régime à appliquer au trafic-frontière par suite de la » cessation des traités de commerce du 31 octobre 1881 » entre la France et la Belgique.

» J'ai l'honneur de vous informer que cette affaire a » été l'objet d'une correspondance entre mon adminis» tration et le ministre des affaires étrangères et que dans » une lettre en date du 15 mai dernier, j'ai exprimé » l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'établir une zone fron» tière qui aurait pour effet de porter atteinte à la loi » du 11 janvier dernier.

» Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assu» rance de ma haute considération.

» *Le Ministre de l'agriculture,*
» *A M. Iron, député.* » DEVELLE.

» En résumé les cultivateurs de la région ne doivent pas penser qu'ils ont dès aujourd'hui gain de cause, mais l'affaire est en bonne voie.

» Tout porte à croire que, dans ses pourparlers avec la Belgique, M. le ministre des affaires étrangères se conformera à l'avis nettement exprimé par son collègue de l'agriculture et que les tarifs douaniers votés par les Chambres s'appliqueront aussi bien aux betteraves récoltées dans la zone qui avoisine la frontière qu'aux betteraves récoltées dans le reste du territoire belge.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» G. DRON,
» *député.* »

L'impôt sur les voitures. — Voici le texte de l'avis municipal qui vient d'être placardé :

« Vu l'arrêté du Préfet du Nord en date du 10 juin 1892, et en exécution des lois des 23 juillet 1872 et 22 décembre 1879, le Maire de la ville de Tourcoing prévient ses concitoyens qu'à dater du 26 juin, le rôle supplémentaire de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets est mis en recouvrement.

» Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'ils doivent se pourvoir en dégrèvement dans le délai de trois mois, et joindre à leurs réclamations les avertissements et les quittances des termes échus : passé ce délai, les réclamations ne seront plus admises ».

Les démolitions. — Les maisons de la rue Notre-Dame faisant partie du 2e lot qui n'avait pas trouvé preneur lors de la première adjudication, auront bientôt disparu, et il ne restera debout, du côté de la place des Halles, que les maisons Verel, Coupleux et Anglarde. C'est M. T. Lamarque qui a traité avec la ville à forfait. Les matériaux sont déposés dans l'enclos provisoire, en face du portail de l'église Saint-Christophe, où se fera prochainement la vente, par le ministère du commissaire-priseur.

Quant à la maison de M. Pierre Coupleux, on sait qu'il a traité avec la ville et qu'il n'est tenu à faire place nette que pour le mois de septembre. Au reste, sa nouvelle construction, établie sur ce qui lui restait de terrain, joint à une parcelle distraite d'une propriété contiguë, avance rapidement, et il paraît devoir être prêt à temps.

La grève des terrassiers. — Les 30 ouvriers du canal n'ont pas, comme on l'espérait, repris le travail samedi matin. Ils persistent toujours à demander que le piqueur qui, prétendent-ils, les conduit trop durement, soit renvoyé.

Quant au malheureux Frédéric Spelers (et non Spleers) l'hecreule dont nous avons parlé hier, il faisait parti du convoi dont nous avons parlé plus haut

Il est non-seulement inculpé d'entraves à la liberté du travail, mais aussi d'outrages et rébellion envers les agents de police Dujardin, Delnatte et Verscheldeu. Comme presque tous les hommes doués d'une grande force, c'est, assure-t-on, le meilleur garçon du monde. Mais un meneur, un malin, comme il s'en trouve toujours en pareil cas, lui avait monté la tête. Et quand il s'est aperçu que les choses allaient mal tourner, le susdit malin s'est empressé de se dérober !

Ce qui aggrave encore le cas de Spelers c'est qu'il est déserteur belge !

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Victor Debuchy, vice-président de la société les orphéonistes *Crich-Sicks*. M. Debuchy était l'un des vétérans de cette belle phalange dont il avait fait partie dès l'origine.

Ses funérailles seront célébrées mardi en l'église St-Christophe.

La fête de gymnastique. — Nous rappelons que les *Enfants de Tourcoing* donneront, aujourd'hui dimanche, à 7 h. 1[2 précises du soir, en la salle du Casino, rue Nationale, une très intéressante fête de gymnastique,

Première partie. — 1. Ouverture par la musique. — 2. Mouvements d'ensemble spéciaux par la section des pupilles. — 3. Travail en section aux appareils par les **a lutles.** — 4. Assaut d'escrime entre M. Henri Dassonville, moniteur à la société et M. Victor Chapuleux, ex-brigadier d'escrime. — 5. Série de mouvements à mains libres, par la section des adultes. — 6. Tournai Athlétique, entre les meilleurs élèves de M. Paul Parent.

Deuxième partie. — 1. Le Trio Arlen, travail artistique au triple trapèze par MM. Albert Hoyche, Jules Delahaye, et Ch. Duforest. — 2. Mouvement d'ensemble du Concours Fédéral de Nancy. — 3. Travail en section aux appareils par les pupilles. — 4. Travail égal par une section de la société. — 5. Travail artistique aux appareils.

L'affaire Vandecastel. — On n'avait pas encore réussi samedi à mettre la main sur Emile Vandecastel. Cette triste famille compte cinq garçons; seul l'aîné, qui n'a pas pris part à l'affaire, n'est pas Français ; c'est, dit-on, la crainte de l'expulsion qui lui donne une sagesse relative.

En même temps que l'aîné, on recherchait son ami et complice Achille Flipo, âgé de 19 ans, et un autre jeune gredin, Gustave Vanlekerkhove, âgé de 17 ans, de Neuville-en-Ferrain, qu'on avait vu jeter des pierres après les agents. On a été assez heureux pour les arrêter l'un et l'autre.

Vol sur une voiture. — Un marchand de lait, M. Catteau, avait abandonné sa voiture, samedi, vers 9 heures du matin, à l'entrée de la rue de Lille, pour entrer chez Mme veuve Demay. En revenant à son équipage, il ne retrouva plus un paquet enveloppé d'un essuie-main, contenant une robe et un corsage en soie, plus un kilo de viande qu'il venait de prendre chez le boucher. C'étaient des commissions qu'on lui avait données.

Chute dans une cave. — Après avoir chargé un sac de plâtre sur son épaule, un ouvrier de M. Lamoin-Descamps, maître plafonneur rue Sainte-Barbe, passait sur une voûte qui s'effondra sous lui. Il en sera heureusement quitte pour d'assez graves contusions.

Vol de zinc. — Les agents de police apprenaient, dans la nuit de vendredi à samedi, rue Notre-Dame, deux individus sortant des ruines de la maison de M. Glorieux, qu'achève de démolir M. Lemoine, entrepreneur à Tourcoing. L'un d'eux était porteur d'un sac et il fut vite appréhendé. Son compagnon parvint à s'enfuir : mais on sait à qui on a affaire. Le porteur du sac, lequel contenait 10 à 12 kilos de zinc, s'appelle Henri Castel, bâcleur, âgé de 17 ans, demeurant à Tourcoing.

Un locataire peu commode. — Jacques-Joseph Brouwers, âgé de 39 ans, né à Dison, province de Liège, père de 6 enfants, occupe la moitié d'une maison de la rue du Niel.

Non content d'être maître chez lui, il voudrait encore commander à ses voisins. Il a été arrêté samedi avant midi, pour violences exercées sur la fille de son locataire.

La fraude des allumettes. — Le brigadier Edouard Lefort et le préposé Rigaut, du poste de la Marlière, ont arrêté samedi matin, Pierre P..., apprenti ferblantier, âgé de 15 ans, demeurant au Tilleul, porteur d'une forte charge d'allumettes de contrebande, de la valeur de 25 francs.

Un déserteur. — Un jeune soldat, Georges-Emile Basque, né à Paris, de la classe 1888, avait quitté son régiment, le 135e d'infanterie, et était passé en Belgique, il y a environ trois mois. A bout de ressources, il est venu, vendredi soir, se rendre à la gendarmerie de Tourcoing.

Un convoi de prisonniers. — Il y a longtemps qu'on n'en avait vu un semblable à celui a été conduit à Lille, samedi, à 1 h. 1[2: ils étaient 9 : 2 de la gendarmerie et 7 de la prison municipale; et cette dernière n'a pas été entièrement vidée car il y restait encore deux prévenus qu'il n'avait pas encore été possible d'interroger.

Mouveaux. — *L'affaire de mœurs de la Forgette.* — Le triste héros de cette répugnante affaire dont nous avons parlé il y a quelques jours, a été arrêté vendredi par la gendarmerie en vertu d'un mandat d'amener.

Linselles. — On nous rapporte que la commission des Hospices vient de tenir une séance très orageuse. M. Ghesquières se serait plaint avec acrimonie d'une récente délibération du Conseil municipal. La discussion s'est élevée sur un diapason tel que le président a dû lever la séance.

— *Ecrasé sous un chariot.* — Vendredi, vers 6 heures du soir, M. Alphonse Decasteker, maréchal-ferrant, demeurant hameau du Blaton, était occupé, avec l'aide de ses ouvriers, à réparer un chariot posé sur des étaies par suite du démontage des roues.

M. Decasteker était courbé sous le véhicule, quand, par suite d'un faux mouvement, il repoussa un des soutiens et fit perdre l'équilibre aux autres, de sorte que le chariot s'affaissa sur le malheureux.

Les secours s'organisèrent avec les plus grandes précautions et ce n'est que quatre minutes environ après que l'on put retirer M. Decasteker qu'on supposait gravement blessé.

Par un bonheur providentiel le corps avait été emprisonné dans le vide existant entre les essieux et M. Decasteker ne portait que quelques contusions mais se plaignait de douleurs internes.

Le médecin mandé en toute hâte jugea l'état du blessé aussi satisfaisant que possible.

Le bruit avait couru dans Linselles que M. Decasteker avait succombé des suites de l'accident, nous sommes en mesure d'affirmer que son état ne s'est pas aggravé et que le médecin espère qu'il en sera quitte pour un repos de quelques jours.

Halluin. — *Les maraudeurs.* — La nuit de vendredi au samedi, ou plutôt plusieurs malfaiteurs, car des empreintes diverses de pas ont été relevées dans le jardin, se sont introduits dans un hangar non fermé dépendant de la maison d'un tisserand, Dekner Louis, 32 ans, aux Tous-Vents.

11 lapins dont la mère et 9 jeunes ont été enlevés, mais le coup fait et la réflexion venant, sans doute, dans la crainte d'être découverts, ils ont abandonné quelques pas plus loin le produit de leur vol, car vers 10 h. ce matin samedi, on venait prévenir le tisserand au désespoir que la mère et 5 petits venaient d'être trouvés dans un champ voisin.

Plainte avait été néanmoins déposée ce matin à M. le commissaire de police et une enquête est ouverte.

WATTRELOS

Arrestation de deux fraudeurs. — Le brigadier Baudiant et le préposé Rouzaud et Dutjez, de la brigade de Wattrelos, ont arrêté, samedi, vers 7 heures du matin, au sentier des Bonettes, le nommé Auguste Gothaels, peigneur, demeurant à Roubaix. Il était porteur de café torréfié et de café en fèves d'une valeur de 21 fr. 40.

Le même jour, le sous-brigadier Cambier et le préposé Barnaud, de Roubaix, ont arrêté à la gare de Roubaix-Wattrelos le nommé Pierre Dérider; il était porteur de tabac, de café et d'allumettes.

LILLE

Arrestation d'un habile escroc à Lille. — Un audacieux filou, le sieur Louis Rollier, âgé de 43 ans, né à Nods (Doubs), a été arrêté au moment où il montait dans le tramway à destination de Roubaix. Cet individu a commis de nombreuses escroqueries. Voici notamment les plus saillantes : se disant employé de la Banque de France, il se présente chez Mlle Hudelo, maîtresse de pension, rue Saint-Gabriel: il doit procéder, dit-il à une enquête sur l'émission de faux billets de banque de 50 francs. Il met sous enveloppe deux billets de 50 fr. et un de 100 francs et veut substituer à cette enveloppe, une autre qu'il tient en réserve, ne contenant que des papiers insignifiants.

Heureusement que Mlle Hudelo s'aperçoit de la supercherie. Le même jour, Rollier se présente au pensionnat de la rue de l'Hôpital-Militaire pour exploiter son ingénieuse ruse. Rollier se disait aussi chargé de trouver un gérant ou une gérante pour un dépôt, mais demandait un cautionnement. On a trouvé chez lui, n° 11, rue des Trois-Couronnes, une centaine de lettres de gens par trop confiants.

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme des concerts qui seront donnés, à Roubaix, aujourd'hui dimanche 26 juin, à 5 heures, et place de la Liberté, jeudi 30 juin :

1re partie : *La Grande Harmonie*, Allegro militaire, x; fantaisie sur *Samson et Dalila*, de St-Saëns; *Papillonnette*, pour clarinette-solo, M. Paul Fournier, de G. Fournier.

2e partie : *La Lyre Roubaisienne*: *A l'ombre du Drapeau*, Faillard; *Les Naufragés*, Saintis.

3e partie : *La Grande Harmonie*, A Air de Ballet, B *Angelus*, J. Massenet; *Extrait des scènes pittoresques*, *L'Hirondelle*, polka pour petite flûte, M. Bondues, de Gobbarts; *La Walkyrie*, R. Wagner.

Tourcoing. — La « Fanfare du Petit-Château » exécutera dimanche 26 juin 1892, sur la Place Faiers, à 5 h. du soir, les morceaux ci-après : 1. *En avant !!!* marche, Gung'l. 2 *Cavalerie légère*, ouverture, Suppé. 3. *Adam et Eve*, polka pour deux pistons (solistes MM. L. Opsomer et I. Crépel), Reynald. 4. *Schiller*, marche, Meyerbeer. 5. Valse, Strauss. 6. Fantaisie originale, Pamparé. Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 25 juin.* — UN BOUQUINISTE EMPIRIQUE. — Nous avons rendu compte d'une affaire dans laquelle un bouquiniste de Tourcoing, Jean V..., est inculpé d'avoir mis en vente des substances vénéneuses et d'avoir exercé illégalement la médecine. On entend à l'audience de samedi le médecin, M. Dewyn, qui a fait l'autopsie de la jeune fille, et qui déclare avoir constaté que cette dernière était morte à la suite de manœuvres abortives.

Quelle personne les a pratiquées ces manœuvres ? On ne le sait : deux personnes vicaucal témoignent avoir recueilli de la malheureuse victime cette déclaration qu'elle aurait éprouvé de violentes douleurs après avoir absorbé une potion noirâtre vendue par V... Malgré cela ce dernier n'a pas été poursuivi pour ce crime : il est retenu devant le tribunal correctionnel pour les deux délits que nous avons signalés.

Une perquisition faite chez lui a révélé l'existence au premier et dans son arrière-boutique, de fioles et de substances vénéneuses ; V... reconnaît même avoir revendu à un pharmacien une partie de drogues qu'il s'était achetées pour son usage personnel. Mais cette détention constitue-t-elle la mise en vente ?... et est-il établi qu'il a prescrit des médicaments ? C'est la question que le Tribunal met en délibéré, après avoir entendu le réquisitoire de M. Guillemain et la plaidoirie de Me Leblond.

LA BLESSURE D'UN POMPIER. — Le 25 avril, dans la nuit, au moment où la voiture de M. Henri Tiberghien passait à une allure assez rapide rue du Collège, à Roubaix, la pompe à incendie remisée dans une dépendance du collège sortait du dépôt. Un heurt se produisit, le cheval se cabra, la voiture fut renversée, M. Tiberghien et un pompier du nom de Gaillard furent blessés. Celui-ci eut à subir une incapacité d'un peu plus d'un mois. Une enquête qui eut lieu à ce moment aboutit à la comparution de Tiberghien pour blessures par imprudence.

Les dépositions des témoins sont assez contradictoires, il résulterait de certaines déclarations que M. Tiberghien avait pris la droite immédiatement, que son véhicule était éclairé, tandis que la pompe ne l'était pas et avait tourné brusquement, à la sortie de la remise : ce qui est contredit par le plaignant et d'autres personnes. Conclusion : M. Tiberghien est reconnu coupable et est condamné à une amende de 16 fr.

UNE VOITURE PERDUE. — M. Marote, charron à Roubaix, avait vendu à Gustave Blommaert une voiture pour la somme de 130 francs que celui-ci devait acquitter cinq francs par mois. Mais au lieu de solder sa dette, Blommaert revendit le véhicule.

De là la prévention d'abus de confiance contre laquelle il proteste, en prétendant que le propriétaire de la charrette lui avait donné ordre de la céder. Blommaert ne fait point prévaloir son système devant les juges qui le condamnent à deux mois et vingt-cinq francs d'amende.

LES VOLS AU CIMETIERE DE TOURCOING. — M. Dujardin, directeur du cimetière communal, expose que depuis quelque temps on commettait constamment des dépravations sur les tombes ; on enlevait des fleurs ou des couronnes mortuaires. Il exerça une surveillance active qui permit de prendre sur le fait trois gamins dont deux n'ont pas encore seize ans. Ce sont Emile Seyberonck et Henri Nutin. L'autre se nomme Alphonse Knockaert.

Interrogés, ils disent avoir simplement dérobé des perles à quelques couronnes. Les parents des enfants font observer au Tribunal qu'ils n'ont jamais eu à se plaindre d'eux : aussi les deux mineurs leur sont-il remis. Quant à Knockaert il encourt une peine de six jours mais avec application de la loi Bérenger.

UN OUTRAGE A LA PUDEUR qui a été commis, au Beau-Jardin, en présence d'enfants, entraîne pour l'inculpé, L..., qui était ivre, d'ailleurs, une peine de trois mois et 21 francs d'amende.

DEUX FEMMES A ROUBAIX, Charlotte P... et Amélie F... avaient dans le quartier Ste-Elisabeth, enlevé à la propriétaire de leur logement une couverture et un matelas, de la leur comparution : en raison de leurs bons antécédents, la peine d'un mois leur est infligée avec le bénéfice du sursis.

Elles se retirent toutes deux avec force salutations au tribunal et de nombreuses marques de gratitude.

DEUX AUTRES VOLS sont reprochés, le premier à L. Lesne, et Julie Sacrez, de Roubaix, dans le quartier de la Guinguette. Julie Sacrez est condamnée